

HarnaisPro

REF HPLB102E

HS Code 56075019

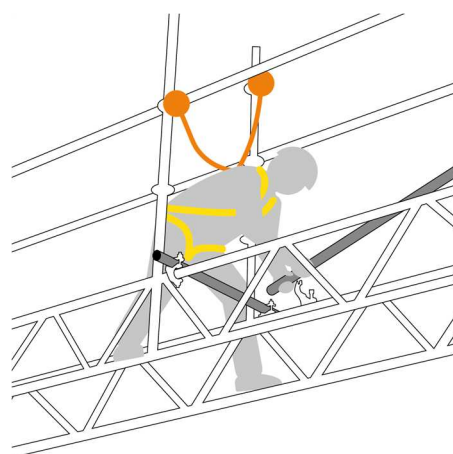


Mousqueton grande
ouverture échafaudeur



Boucle cossée et
gainée pour une
protection optimale

Ø 10,5 mm
souple et robuste



CONNECT-CY 100 MGO AL - Longe Y d'assujettissement et de progression en corde.

Pour la retenue et/ou la limitation de déplacement. Longe en drisse polyamide, diamètre 10,5 mm, avec boucle cossée à chaque extrémité. Prémontée avec 1 connecteur HPAZ011 et 2 connecteurs HPAZ023 grande ouverture 56 mm. Longueur : 1,30 m. Antistatique (ATEX). Durée de vie de 10 ans suivant VGP.

Conformité à la réglementation :

Réglementation EPI 2016/425

Normes EN354:2010

Normes PN-E-05201:1999 + PN-E-05204:1994 + PN-EN 60079-10-1:2016 + PN-EN 60079-10-2:2015

Caractéristiques :

Corde polyamide statique diamètre 10,5 mm.

Longueur totale : 1,3 m.

Résistance statique ≥ 2200 daN.

Coutures haute résistance.

Poids : 1400 g.



Durée de vie :



Les EPI contre les chutes de hauteur HarnaisPro sont conçus pour de longues années de fonctionnement dans des conditions normales d'utilisation et de conservation. La durée de vie dépend de l'utilisation qui en est faite et de l'environnement de travail dans lequel le matériel évolue. Les EPI textile ont une durée de vie potentielle de 10 ans. Les EPI métallique ont une durée de vie illimitée. Un contrôle annuel est obligatoire au moins une fois tous les 12 mois par le fabricant ou par une personne compétente et habilitée pour valider le bon fonctionnement des EPI.

Protection contre l'électricité statique en atmosphères explosives gazeuses et poussiéreuses :



Łukasiewicz

Institute of Industrial Organic Chemistry

Tukasiewicz Research Network - Institut de chimie organique industrielle.
6 Annopol St., 03-236 Varsovie, Pologne. N° TVA : PL5250008577



Evaluation des propriétés concernant la protection contre l'électricité statique sur la base des résultats des tests de contrôle effectués, il est précisé que :

L'équipement répond aux exigences de protection contre l'électricité statique selon PN-E-05201:1992 p. 2.1 (3) et PN-E-05204:1994 p. 3.2.2.1 c) et 3.2.2.3 b), en ce qui concerne les zones à risque d'explosion (zones) 1, 2, 20, 21 et 22, classé selon l'arrêté du ministre de l'économie du 8 juillet 2010 sur les exigences minimales en matière de sécurité et de santé au travail des personnes travaillant dans des environnements à risque d'explo-

sion (Journal officiel n°138. Article 931) et selon PN-EN 60079-10-1:2016, PN-EN 60079-10-2:2015, en présence de fluides inflammables d'ignition minimale énergie de MIE > 0,1 mJ.

En particulier, ce produit peut être utilisé en toute sécurité en présence de méthane et de poussières de charbon, en particulier dans les conditions climatiques prédominantes des mines souterraines (sites de fouilles minières classés comme niveau de risque d'explosion a, b et c ainsi qu'au risque d'explosion de poussière de charbon classe « A » et « B »).

La base de ce jugement est l'impossibilité d'une électrification dangereuse de la surface du produit donné dans les conditions de son utilisation conformément aux principes de protection contre l'électricité statique selon PN-E-05204 : 1994 p. 3.3.2 c), f) - j).